

ON S'ABONNE. Cahors, Bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an, 16 fr. Six mois, 9 fr. Trois mois, 5 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS: Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS: ANNONCES, 25 centimes la ligne. RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT, Départ des Correspondances, SERVICE DES POSTES, Arrivée des Correspondances. Table with columns for dates, fairs, moon phases, and postal routes.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 24 Octobre 1866.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date, R 3 p 0/0, 4 1/2 p 0/0. Rows for Oct 22, 23, 24.

BULLETIN

Le bruit circule dans les cercles diplomatiques que l'Empereur a dessein de faire un prochain voyage en Algérie. S. M. désire, dit-on, surveiller elle-même la mise en pratique des vastes plans suggérés par sa précédente visite dans notre colonie.

Un décret impérial annonce que les obsèques de M. Thouvenel seront faites aux frais de l'Etat. On ne saurait trop approuver la décision de l'Empereur. Ce dernier honneur fait aux serviteurs fidèles et loyaux du pays est digne de la France.

Les inquiétudes grandissent en Angleterre au sujet de la question de réforme. M. Bright a arboré franchement son drapeau. On écrit de Londres qu'une entente complète est établie entre lui et la ligue réformiste: il a déclaré qu'il se séparait, à dater de ce jour, du comte Russell et de M. Gladstone parce que ces deux anciens ministres ne veulent pas le suffrage universel.

On écrit de Vienne, le 18 octobre: Hier a eu lieu une seconde assemblée de membres du Reichsrath (conseil de l'empire). Le parti cons-

titutionnel se prononce en faveur du maintien de la Constitution de février. Les affaires communes à la monarchie, se trouvent tout naturellement restreintes, et par le diplôme d'octobre et par la constitution de février. L'Empereur a amoné un grand nombre de prisonniers politiques d'origine polonaise.

Quoiqu'on dise, le cabinet Narvaëz ne semble pas près d'entrer dans une voie franchement libérale. On écrit de Madrid que le gouvernement a défendu l'entrée et la circulation. En Espagne, d'un grand nombre de journaux anglais, français, allemands et italiens.

On mande de Bucharest que le départ du prince de Roumanie pour Constantinople est ajourné. La frégate turque destinée à le transporter officiellement à Constantinople est arrivée à Varna.

Les nouvelles de Candie sont de plus en plus obscures. La province de Selina aurait été évacuée par les Turcs, écrit-on d'Athènes. La seule certitude qu'on ait, c'est que l'insurrection, n'est pas finie. Les forces régulières turques, opérant contre les Grecs, comptent 20,000 hommes environ. Si l'on ajoute à ce chiffre 20,000 turcs de l'île en état de porter les armes, on reconnaît que les insurgés ont peu de chances de réussite.

On écrit de Constantinople que les Grecs ont tenté d'incendier la flotte turque devant Candie. Des discussions continuelles règnent, semble-t-il, parmi les insurgés. Leurs approvisionnements et les dépôts seraient tombés aux mains des Turcs.

Voici, d'après une correspondance de Mexico, de quelle manière doit s'effectuer le retour de notre corps expéditionnaire:

On embarquera d'abord en novembre quatre ou cinq mille hommes, savoir: deux régiments de ligne et un bataillon de chasseurs. Le reste du corps expéditionnaire, formant une force totale de 22,000 hommes à peu près, restera tout entier au Mexique jusqu'en mars ou avril prochain.

A cette époque, les 22,000 hommes dont il s'agit s'embarqueront en une seule fois, sur des navires fournis par la compagnie transatlantique, avec laquelle un traité sera fait dans ce but.

On devine les difficultés de la centralisation et de l'embarquement de 22,000 hommes avec leur matériel. Cependant on a préféré ce système à celui qui aurait consisté à faire revenir nos troupes par petits détachements successifs. Ce dernier système offrait de sérieux dangers au point de vue militaire, tandis que l'autre ne présente que des difficultés matérielles.

Une correspondance de Philadelphie annonce que le procès de M. Jefferson Davis est encore ajourné. Cependant l'instruction est terminée et le dossier est en état. Les juges sont prêts. Mais il y a une raison qui s'oppose à l'ouverture des débats. On ne saurait composer, dit le correspondant, un jury disposé à déclarer M. Jefferson Davis coupable. On chercherait vainement dans l'état de Virginie, douze citoyens qui voulaient inscrire le mot Guilty à côté du nom de l'ancien président de la Confédération.

Pour le Bulletin politique: A. Laytou.

Depêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Saint-Petersbourg, 22 octobre.

L'entrée de la princesse Dagmar dans l'église orthodoxe aura lieu le 24 courant. Les fiançailles du Césarevitch avec la princesse auront lieu le lendemain 25.

L'aide de camp du général Kauffmann, a reçu un congé de onze mois.

Londres, 21 octobre.

Les officiers judiciaires de la couronne ont déclaré que la prise du navire Fornado et l'emprisonnement de son équipage, par les espagnols, était illégal.

Dresde, 22 octobre.

Une feuille supplémentaire du Journal de Dresde annonce, officiellement, que la paix a été signée, hier, à Berlin, entre la Prusse et la Saxe.

Bucharest, 21 octobre.

Le prince Charles de Hohenzollern est parti pour Constantinople, après avoir reçu la visite officielle du Corps diplomatique et consulaire, venu pour le féliciter au sujet de sa reconnaissance. Seul, le Consul général de Russie s'est abstenu.

dans une léthargie de quelques jours, après laquelle il avait besoin de ménagements plus ou moins longs suivant le caprice de son mal mystérieux et incurable.

Au bout d'une heure et demie, Edmond devint plus calme, et Berthe, sans avoir rien perdu de sa contenance, alla retrouver sa belle-mère.

« Ne l'exagères-tu pas tes forces morales, ma chère enfant? lui demanda la marquise en la serrant dans ses bras.

— Je crois que non, répondit Berthe. Il vaut mieux que je voie volontairement le mal que d'y être forcée par une surprise. Maintenant j'ai triomphé de la première impression. »

La marquise était ravie, et Mme d'Anvers très-contente de la conduite de Berthe en toute occurrence; mais il n'en était pas de même de la comtesse d'Oisebras. Quoiqu'elle fût fière d'avoir élevé ses filles à son image, elle était d'un caractère trop despotique pour ne pas essayer de conserver sa domination. Cette tentative échoua complètement: Berthe, une fois mariée, s'émanépa de l'autorité maternelle et ne permit pas à sa mère la moindre immixtion dans ses affaires domestiques. Aussi s'affligea-t-elle moins du départ de la comtesse que du départ de Mme d'Anvers, femme encore jeune et d'une conversation très-agréable.

A l'entrée de l'hiver, Berthe se vit donc seule avec sa belle-mère et son mari. Mais la marquise était si bonne et si accoutumée à une vie toute d'abnégation, que l'égoïsme de la vieille n'avait pu prendre racine dans son cœur. Dès le lendemain du mariage, elle plaça Berthe en évidence et lui laissa la haute main, en s'effaçant elle-même. D'un autre côté, dans sa façon d'envisager la vie, elle savait si bien

Tous les Consuls ont présenté, officiellement, au prince Charles leurs félicitations à l'occasion de sa reconnaissance par la Porte Ottomane.

Trieste, 21 octobre.

Le vapeur de guerre Elisabeth a reçu du ministère de la guerre l'ordre de se rendre immédiatement au Mexique.

Florence, 22 octobre.

La Nazione publie des dépêches de Vénétie en date d'hier, desquelles il résulte que la solennité du plébiscite s'est accomplie partout avec le plus grand enthousiasme et un concours immense. A Venise, sur 30,000 électeurs inscrits, 26,180 ont voté: Oui, presque tous à bulletin ouvert. Dans la ville de Padoue on a recueilli 800 votes. Dans les campagnes, les curés allaient voter à la tête des villageois. Dans le district de Dobo, sur 7,700 votants de droit, 7,170 ont voté de fait. A Udine, la société ouvrière a commencé la solennité par la bénédiction du drapeau, puis tout le peuple de la ville et beaucoup de prêtres sont accourus aux urnes installées sur les places. Le plébiscite a été inauguré par l'évêque à Rovigo. Dans toutes les communes rurales il y a eu un concours extraordinaire.

Turin, 21 octobre.

La Provincia annonce que le roi a reçu aujourd'hui une députation chargée de lui remettre une Adresse de la ville de Venise.

Venise, 21 octobre.

Le comte Pasolini est arrivé. Il a adressé une proclamation aux vénitiens, lesquels vont voter sur le plébiscite.

A l'occasion de l'anniversaire du plébiscite, des démonstrations ont eu lieu ce matin, au cri de: Vive Venise réunie à l'Italie!

Madrid, 20 octobre, soir.

Le Conseil sanitaire de Cuba a demandé au gouverneur de délivrer, à dater du 15 octobre, des patentes nettes aux navires en partance.

L'enquête agricole.

L'enquête agricole se poursuit avec la plus louable et la plus générale activité sur les divers points du territoire. Comme nous l'avions pressenti, ce sont les sociétés d'agriculture et les comices qui répondent avec le plus d'activité à l'appel de l'administration, et fournissent aux commissions départementales les réponses les plus sûres, les mieux élaborées d'après une notion complète de l'agriculture dans leurs localités.

Cependant les particuliers, quels qu'ils soient, feront bien de se présenter devant les commis-

descendre au niveau de cette jeune femme inexpérimentée qu'elle gagna sa confiance sans l'intimider jamais. Point de rapports plus agréables que les leurs, constant assaut d'égarés affectueux sans exagérations fades ou sentimentales, car ils avaient leur source dans un sentiment vrai.

L'hiver se passa bien plus vite et bien moins tristement que Berthe ne s'y attendait. La marquise lui mettait sur les bras tant d'occupation, en lui cédant la surveillance et la direction de tout, depuis le ménage jusqu'aux propriétés et à la fortune, et elle attachait, en outre, tant de prix à la voir perfectionner le plus possible son talent musical et ses autres connaissances, que la jeune femme était constamment surchargée de travail et que les jours s'écoulaient rapidement, partagés entre l'accomplissement de ses devoirs et des délassements tranquilles.

Elle était sevrée, il est vrai, des joies de la jeunesse et des distractions de la société. La coquetterie, qui trouve un si riche aliment dans la vie des salons, dormait chez elle. Les vagues aspirations au bonheur et à l'amour, qui tourmentent tant de jeunes cœurs, n'étaient pas non plus éveillées dans le sein, encore ignorant de ses propres besoins, de ses propres exigences.

Le printemps et l'été lui furent plus agréables que l'hiver. Edmond, qui se trouvait sensiblement mieux pendant la belle saison, faisait alors de longues promenades, soit à pied, soit en voiture, tantôt avec sa femme, tantôt avec sa mère; dans ce dernier cas, Berthe les accompagnait à cheval.

« C'est l'année la plus heureuse de ma vie! s'écria-t-elle avec joie en accomplissant, à l'arrière-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 24 octobre 1866.

BERTHE

IMITÉ DE L'ALLEMAND

Mme LA CITE HAHN-HAHN

TOME PREMIER

II. — Suite

La tension d'esprit avait-elle surexcité Edmond? ou bien n'était-ce, comme d'ordinaire, qu'un simple retour de son mal, sans cause exceptionnelle? Toujours est-il qu'une demi-heure après son mariage, il fut pris d'un violent accès, et qu'on l'emporta dans sa chambre, privé de connaissance.

La marquise venait de présenter à sa bru tout son personnel et de lui transmettre toute son autorité, quand cette catastrophe eut lieu. Elle ne pouvait porter le moindre secours à son fils quand il se trouvait dans cet état; elle le savait, en outre, entouré du médecin et d'hommes dévoués; enfin, plus d'une fois, ce triste spectacle l'avait fait défaillir elle-même;

La reproduction est interdite.

elle avait donc l'habitude de laisser passer les moments du plus violent paroxysme avant de se rendre auprès de lui.

Sans trahir la moindre crainte, la moindre consternation, Berthe s'inclina pour congédier les domestiques et voulut suivre Edmond; mais sa mère la retint en disant:

« Reste ici, Berthe. La mère d'Edmond elle-même ne l'accompagne pas. Il est dans les meilleures mains, et ta présence serait superflue.

— A l'exemple de sa mère, il faut que je m'assure de ces deux choses-là de mes propres yeux, » répondit Berthe; puis, s'approchant de la marquise, qui s'était laissée tomber sur un divan, épuisée par les émotions, elle lui baisa la main et, rassemblant toute son énergie, elle se dirigea vers la chambre d'Edmond.

Le médecin s'avança au-devant d'elle. « Je vous prie, madame la marquise, de ne pas entrer; pendant leur paroxysme, les fièvres nerveuses sont contagieuses.

— Pour les nerfs faibles; mais les miens sont forts, monsieur le docteur, répondit Berthe avec fermeté, et elle pénétra dans la pièce où Edmond était étendu sur un large divan, en proie aux plus violentes convulsions. Déjà un voile se répandait sur les yeux de Berthe et un frisson lui parcourait les membres, lorsqu'elle se dit: « Supportons courageusement ce spectacle une première fois; il m'impressionnera moins à l'avenir. » Elle s'assit à quelque distance et observa le médecin et les domestiques. Son sang froid les remplit tous d'admiration.

Le paroxysme une fois passé, Edmond tombait

ions pour leur compte personnel et de leur fournir tous les faits, toutes les lumières possibles sur les faits que l'enquête a pour but de vérifier. Non-seulement ils ont raison de répondre à toutes les demandes du Questionnaire, mais ils peuvent y ajouter d'autres questions propres à attirer l'attention publique sur les obstacles qui entravent l'essor de l'agriculture dans leurs contrées.

Un exemple remarquable de cette initiative a été donné dans les départements pyrénéens par M. Larrabure, député des Basses-Pyrénées. M. Larrabure a rédigé un questionnaire additionnel, spécialement en vue des besoins, des difficultés et de la situation de l'agriculture dans son département. Ainsi, tout le public agricole, se sentant en face de questions en rapport avec les choses qu'il touche du doigt chaque jour, se porte avec un empressement unanime vers les commissaires de l'enquête, qui entendent et recueilleront toute la vérité.

Une autre initiative sur laquelle nous ne saurions insister, c'est celle qu'a pris le comice de Craon de publier ses réponses au Questionnaire. C'est un moyen de transformer l'enquête et de la rendre vraiment nationale, en appelant le contrôle sincère et actif de l'opinion publique tout entière sur les griefs énoncés par le monde agricole. Si les fameux cahiers de 89 avaient été imprimés et publiés, les fabricants de fausse-monnaie historique ne les auraient pas exploités comme ils l'ont fait. Que les cahiers de la France agricole soient donc imprimés en 1866 et déposés dans les bibliothèques publiques et privées; ce sera un moyen assuré de forcer l'opinion à les respecter et à ne pas leur faire dire autre chose que ce qui s'y trouvera.

Pour extrait : A. Layton.

Revue des Journaux

On lit dans le bulletin du *Constitutionnel* sous la signature de M. Edouard Simon :

« Les feuilles prussiennes agitent, depuis quelque temps, ce qu'elles appellent la question du Limbourg. La *Gazette de Cologne*, en particulier, en consacrant une attention toute spéciale à cette affaire, demande que le gouvernement prussien profite de l'occasion pour obtenir un changement de l'article des traités de Vienne de 1815 portant « Que le territoire prussien ne pourra sur aucun point, toucher à la Meuse ou s'en rapprocher à une distance de huit cents perches d'Allemagne. »

« Les feuilles hollandaises avaient objecté à cette exigence, la Prusse n'avait pas qualité pour réclamer au sujet du Limbourg. A cette objection, la *Gazette de Cologne* répliqua comme il suit : D'abord, le Limbourg n'est pas entré volontairement dans la Confédération en 1839; en second lieu, la Diète germanique ne s'est pas dissoute volontairement, et, enfin, cette Diète n'était nullement identique avec l'Allemagne, et si elle est morte, tous les droits et possession du peuple allemand n'ont pas péri avec elle. »

« En admettant ce dernier argument de la *Gazette de Cologne*, il est évident que si l'Allemagne, dans son ensemble, avait encore à faire valoir des droits sur le Limbourg, il appartiendrait, en tout cas, à tous les Etats restés en dehors de la Confédération prussienne, de concourir avec celle-ci, au règlement de ce différend. Car, si l'ancienne Diète germanique n'était pas identique avec l'Allemagne, à plus

saison, sa dix-septième année.

— J'en suis enchanté, dit le marquis, assez prodigue de cette location, dont personne ne connaissait la valeur réelle dans sa bouche.

— Puis-je toutes les années suivantes ressembler à celle-ci ! » ajouta la marquise avec une profonde émotion.

Mais il n'en fut pas ainsi. Le coup le plus sensible devait frapper la pauvre Berthe avant la fin de « la plus heureuse année de sa vie. » Une inflammation de poitrine enleva la marquise en trois jours.

Ce malheur plongea Berthe dans le plus profond chagrin. Alors seulement elle comprit sa position, son terrible isolement, la solitude absolue de son cœur.

On crut un moment que cette catastrophe soudaine allait déchirer le voile qui obscurcissait l'esprit d'Edmond. Il y eut de la liaison dans ses idées. Sa perte lui fut si poignante qu'il en mesura toute l'étendue, momentanément du moins. Etant auprès du cercueil de sa mère avec sa femme et sa sœur :

« A présent personne ne m'aime plus ! dit-il. — Ni moi non plus, dit Berthe avec un morne désespoir. »

— O enfants, mes enfants chéris ! s'écria M^{me} d'Auvers fondant en larmes, me comptez-vous donc pour rien ?

— Assurément tu es bonne, Charlotte, répondit Edmond, et tu m'aimes bien. Mais tu aimes encore mieux ton mari et mille fois mieux ta fille, que tu aimes précisément comme ma mère m'aimait. Je sais bien cela. Tu ne peux pas rester ici, m'aider de tes conseils, conduire toutes les affaires quand je

forte raison la Confédération actuelle du Nord ne saurait revendiquer ce qui appartenait à l'Allemagne tout entière. »

La question de la Galicie a suscité entre les journaux de Vienne et ceux de Saint-Petersbourg, une polémique dont les *Débats* croient devoir signaler l'aigreur. « Il est douteux, toutefois, que le gouvernement russe songe sérieusement, ajoute le *Journal des Débats*, à mettre une armée sur pied pour aller à Lemberg signifier à M. Goluchowski sa destitution. »

Nous lisons dans le bulletin du *Monde*, sous la signature de M. Armand Ravelet :

« On a parlé de la convocation prochaine des Chambres, mille rumeurs circulent et se croisent; il ne faut y attacher aucune importance. Faire coïncider les Chambres avec l'Exposition, pour donner au monde entier le spectacle de nos débats parlementaires, est une idée puérile. Les hommes politiques ne sont point des curiosités qu'on expose, ni les grands corps de l'Etat des machines que l'on fait fonctionner pour l'agrément des curieux. A tout prendre, nous préférons une convocation plus prochaine; le Gouvernement y renouvelerait une fois de plus l'assurance qu'il a si souvent donnée qu'il veut à Rome le maintien du pouvoir temporel et, à l'échéance du 15 décembre, l'écho de cette parole retentirait encore. »

La *Presse* reproche au journal *La France* de traiter avec une dédaigneuse légèreté, les questions qui se rattachent à l'accomplissement des vœux ambitieuses de la Prusse, est-ce à dire que la *Presse* conseille la guerre, pour mettre obstacle à une politique envahissante? Non, mais que la France garde du moins un silence désapprobateur et qu'elle attende :

« Et voulez-vous savoir pourquoi? Malgré les conseils et les exhortations des endormeurs, il règne, écrit en terminant M. Cucheval-Clairigny, d'un bout d'un continent à l'autre une incurable inquiétude? L'Europe n'est pas tranquille parce qu'elle ne croit pas que la France soit satisfaite. »

La fièvre des annexions n'agit pas seulement la Prusse, elle gagne aussi la Russie, à moins que ce ne soit la Russie qui ait communiqué à la Prusse cette épidémie redoutable :

« Les journaux russes font observer l'Europe, discutent la nécessité d'une annexion de l'Est de la Galicie, du nord de la Hongrie et de la Bukowine à l'Empire; ils s'efforcent de prouver que tous ces districts appartiennent de droit à la Russie, tant par leur origine que par leurs traditions et la langue. L'Empereur François-Joseph fasse à l'Autriche un rempart de ses libertés intérieures et les convoitises moscovites viendront se briser au pied de cette muraille. »

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour.

On lit dans le *Moniteur* :

L'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial sont arrivés cette nuit au palais de Saint-Cloud.

— A cause du retour de l'Empereur, la réunion hebdomadaire des ministres n'a pas eu lieu.

Le conseil des ministres s'est assemblé hier sous la présidence de Sa Majesté.

On parle de plusieurs mesures importantes. Un large crédit serait affecté à la répartition

serai malade. Qui fera cela dorénavant?

— Moi, mon cher Edmond, dit Berthe, fort surprise de son raisonnement. Ma seule consolation, c'est que maintenant je pourrai t'être utile.

— Est-ce bien ton intention? demanda-t-il les larmes aux yeux; veux-tu rester avec moi tant que je vivrai, Berthe; ne pas me quitter, ne pas mourir ?

Berthe posa la main sur le cœur glacé de la défunte et répondit :

« Je resterai avec toi, Edmond; je ne te quitterai jamais; si Dieu te rappelle avant moi, je te fermerai les yeux; je t'aimerai comme ta mère t'a aimé. »

— O mon ange ! s'écria Edmond élevant la voix, et un rayon d'intelligence brilla dans ses yeux. Mais son pauvre corps n'était plus capable de supporter cette exaltation, il tomba sans connaissance. Quand il s'éveilla de sa léthargie, quelques jours après, sa mère reposait dans le caveau de famille, Charlotte était retournée auprès de son mari et de son enfant, et Berthe commandait seule, toute seule, à Vaux; car Edmond était retombé aussi bas que jamais.

Alors commença une vie bien pénible pour cette jeune femme entièrement livrée à elle-même. Plus d'une fois elle se trompa et elle fut trompée grâce à son inexpérience; car ce n'est pas dans les livres qu'on apprend à connaître les hommes, c'est dans la vie et à ses propres dépens. Elle n'était pas heureuse, mais elle n'avait guère le temps de s'en apercevoir, ce qui était certes un grand avantage pour elle.

Elle entretenait une correspondance active avec sa

des dommages causés par les inondations, et à compléter les souscriptions destinées aux familles nécessiteuses.

M. le marquis de La Valette, en quittant Biarritz, où il a été l'hôte de l'Empereur, se rend dans sa terre du Périgord. S. Exc. y restera jusqu'à la fin d'octobre.

— Il se signe en ce moment, à Paris, une pétition au Sénat, qui demande la suppression du privilège des agents de change, une juste indemnité aux titulaires, et la reconnaissance des opérations à terme.

— Aujourd'hui dimanche, au pont de la Concorde première journée de clôture du Rowing Club de la société des Régates parisiennes. Le produit des recettes sera affecté à la souscription ouverte en faveur des victimes des inondations.

— Une dépêche de la Vera-Cruz, 17 septembre, annonce que le Tampico venant de New-York, a dû embarquer le 25 du même mois, 950 hommes du 81^e de ligne pour les transporter en France.

— Le ministre du commerce de Prusse a notifié aux directions des chemins de fer de l'Etat que les transports destinés pour l'Exposition de Paris ne payeraient que la moitié des taxes ordinaires. La même diminution a été accordée sur des chemins de fer russes.

— Dans quelques jours, la cour de cassation sera probablement installée dans la nouvelle demeure que, depuis longtemps déjà, les architectes du Palais lui préparent.

— La première représentation de *La Conjuraison d'Ambroise*, drame en vers de M. L. Bouilhet est annoncée au théâtre de l'Odéon pour la semaine prochaine.

— On vient de frapper à la monnaie deux médailles de grand module destinées à perpétuer le souvenir des deux principales découvertes de ce siècle la photographie et la télégraphie électrique.

— Un journal anglais nous signale une invention fort simple et qui ne manque pas d'originalité.

Il s'agit de fenêtres se fermant elles-mêmes lorsqu'il pleut.

Voici l'explication du fait :

La fenêtre est ouverte par un ressort. Une petite rigole placée horizontalement sur la fenêtre fait l'office de collecteur, si la pluie commence à tomber, et, par un tuyau, porte l'eau vers le bas.

Le ressort qui est tendu par un morceau de sucre. Dès que l'eau arrive, le morceau de sucre se fond, le ressort se détend et la fenêtre se ferme.

Ces automatiques fenêtres ont été exposées dans l'Agriculator-Hall, et des spécimens seront envoyés à l'Exposition universelle de 1867.

— Si le nombre des dépêches transatlantiques se maintient dans la proportion actuelle, ce qui ne saurait être mis en doute, les recettes de la Compagnie dépasseront 22,500,000 fr. par an.

Pour extrait A. Layton.

LES VINS DE 1866

On lit dans le *Moniteur vinicole* : Les correspondances se sont donné champ depuis un mois, dans leurs appréciations des vins de 1866.

sœur Anna, et cependant elle ne parvenait pas à la comprendre, tant elle la trouvait désraisonnable dans ses lamentations perpétuelles. Les lettres d'Anna finirent par dénoter une femme si malheureuse, si désespérée, que Berthe en conçut une vive inquiétude et se décida à aller la voir au cœur de l'hiver, dans un moment où Edmond était dans cette convalescence calme et sans dangers qui succédait toujours à une crise.

III.

En arrivant à Hautchêne, Berthe ne fut pas médiocrement surprise de trouver sa sœur fraîche comme une rose et dans tout l'éclat de la beauté. « Que te manque-t-il ? lui demanda-t-elle avec une certaine inquiétude. »

— Toi, Berthe, rien que toi, rien qu'un être que je puisse voir journellement à toute heure, qu'un peu de société, de conversation, de vie et de mouvement autour de moi; je ne suis pas accoutumée à cette solitude. La maison paternelle ne nous offrait pas beaucoup d'amusement; bien loin de là, grand Dieu ! mais au moins nous y étions nombreux, et l'un voulait ceci, un autre cela, un troisième autre chose encore, de manière qu'au fond notre intérieur n'était pas monotone. Ou bien ne serait-ce qu'une idée que je me fais maintenant ? Ici je vis toute seule avec les enfants et leur bonne, et il s'écoule des semaines, des mois sans que je voie un seul visage étranger. Pendant ce temps-là, mon mari s'amuse à Paris et ailleurs, et je meurs d'ennui. Je ne puis plus

Les vendanges commencées sous la pluie faisaient craindre une qualité semblable à celle de 1860.

Puis, le soleil aidant, ont est revenu de la première opinion émise, et on a parlé de la qualité de 1864.

Aujourd'hui, à défaut de point de comparaison d'une exactitude rigoureuse, on accuse de l'analogie avec la moyenne de 1861, 62, 63 et 64. C'est plus vague; cependant, des appréciations générales, c'est ce qui résulte de plus vrai quant à la qualité. Et, sauf dans quelques cantons trop maltraités, il est évident aujourd'hui que la quantité se rapprochera beaucoup, quand elle ne dépassera pas, de celle de 1865.

Bref, nous aurons du vin que, Dieu merci, on ne comparera plus à celui de 1860. Un mois de beau temps aura en partie réparé la situation des premiers jours, et vous n'aurez pas le triste spectacle de vendanges faites par temps de grosses gelées, emportant à la cuve, à côté d'un moût déjà froid par lui-même, de véritables glaçons de Toussaint.

Certains cantons privilégiés — ils sont rares — vont jusqu'à dire qu'ils ne font pas de différence entre les vins de 1866 et ceux de 1865. Tant mieux, si cette bonne opinion se maintient, et nous sommes loin de désirer la désillusion de ces heureux optimistes.

Mais, sans être de bons vins, il faut le dire dès maintenant, les vins de l'année seront sains, bons à boire et d'une vinosité agréable, quoique faible. La couleur manque à peu près généralement, et malheureusement la consommation, qui, il y a dix ans seulement, en faisait peu de cas, recherche aujourd'hui le rubis. Le Midi, si bien partagé sous ce rapport, viendra en aide au Centre.

Le Beaujolais et le Mâconnais, sauf les exceptions, se félicite de la récolte : la quantité est satisfaisante, et on ne se plaint pas de la qualité.

Les vins de Charente auraient rendu plus que les vigneron n'espéraient il y a un mois. Mais les vins seront pauvres en alcools; quelques producteurs parlent de ne pas bouillir cette année, et, en présence de l'abondance d'acheteurs, de vendre leurs vins de chaudière pour les coupages.

Nous ne savons pas si ces vins joueront un rôle bien accusé, employés comme vins de coupage; mais si les Charentes trouvent un débouché en ce sens, c'est qu'il y a preneurs; et dans ce cas, les eaux-de-vie vieilles atteindraient un prix supérieur aux cours actuels. Il y aurait de ce côté un résultat des plus heureux pour ces contrées. Le brûlage coûtera cher cette année, s'il faut compter, comme on le craint, 12 barriques de vins pour en tirer une d'eau-de-vie; il coûtera cher, et comme liquide employé et comme combustible. Or, si les vins de chaudière trouvent à s'employer ailleurs, aux économies de façon viendra naturellement se joindre la plus-value du stock en chai.

En Espagne, nous écrit-on, il y a abondance. Tant mieux pour l'Espagne; mais il y a un mois à peine que M. le Ministre de l'Agriculture assurait, par une lettre rendue publique, à M. le sénateur Renault, que la question du vinage était en ce moment l'objet de la sollicitude sérieuse du gouvernement. C'est fort bien, et nous attendons avec confiance et patience la décision promise en ce qui concerne les droits de vinage. Mais, en attendant, ne pourrait-on traiter à la frontière les vins espagnolisés sur le même pied que les nôtres ?

y tenir. Je l'ai épousé pour être et pour vivre avec lui, pour l'aimer et pour qu'il m'aime... »

Les larmes lui coupèrent la voix. « Par ton mariage tu as contracté des devoirs, répondit Berthe, et s'ils exigent que tu viives loin de ton mari, tu peux bien en éprouver du regret, mais non pas te désespérer ainsi. Tu as d'ailleurs deux gentils petits garçons. »

— Des enfants étrangers ! s'écria Anna avec humeur; je veux des enfants à moi ! »

Berthe demeura stupéfaite. Jamais ce désir ne s'était éveillé dans son cœur. Elle dit avec distraction :

« Ses propres enfants, c'est autre chose, il est vrai. — N'est-ce pas, ma chère Berthe ? reprit Anna fondant en larmes; oh ! c'est tout autre chose ! Je suis contente de te trouver de mon avis. Il me faut, vois-tu, un objet à aimer, un objet dont je ne puisse me détacher, et cet objet-là, ce ne peut être que mon propre enfant. Je pensais d'abord le rencontrer en mon mari; mais comme il se passe fort bien de moi, je deviens également indifférente. Dans certains moments, je m'occupe avec plaisir des deux petits garçons, qui sont vraiment gentils; mais ils ne seraient pas là que je m'en consolerais facilement : ils ne sont pas un besoin pour mon cœur, une nécessité de mon existence... »

La suite au prochain numéro.

LE TOUR DU MONDE

Sommaire de la 335^e livraison.

Voyage de l'Atlantique au Pacifique (route du nord-ouest par terre, par le vicomte Milton et le docteur Cheadle. (1858-1861. Traduction inédite; dessins inédits.)

Ces vins, qui paient 5 fr. de droits par l'hectolitre, sont vinés à 25 degrés. Les vins de France, vinés de la même manière, paient aujourd'hui 25 fr. au fisc, et si la sollicitude du gouvernement n'entre pas prochainement de la théorie dans l'application, il faut nous attendre, en présence de la qualité des vins de 1866, à nous voir inondés de vins espagnolisés, dont le moindre inconvénient sera de peser sur les cours d'une façon fâcheuse.

Ch. KERDOEL.

Le Lot, la Dordogne et le Lot-et-Garonne ont aussi une satisfaisante production, et la hausse sur les vins nouveaux n'y est pas le signe distinctif du moment.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral, l'ouverture de la quatrième session ordinaire des conseils municipaux pour 1866, est fixée pour toutes les communes du département, au dimanche 11 novembre prochain, et la clôture au mardi 20 du même mois.

Nous lisons dans le *Bulletin des Actes administratifs* de la Préfecture, n° 1045 :

INONATIONS.

Commissions chargées de la répartition des fonds recueillis.

ARRÊTÉ DU PRÉFET.

Article 1^{er}. — Le montant des souscriptions recueillies, dans chaque commune, en faveur des propriétés qui ont le plus souffert des dernières inondations dans le département du Lot, et qu'à raison de leur position de fortune et de famille il y a lieu de secourir, sera versé, par les soins de MM. les Maires, dans la caisse de MM. les Percepteurs chargés, de leur côté, de centraliser les sommes perçues dans la caisse de M. le Trésorier-payeur général du département.

Article 2. — Une commission départementale est instituée pour vérifier l'état des pertes causées aux inondés et procéder, sous la présidence du Préfet à la répartition, entre les divers arrondissements, tant des sommes recueillies par la souscription départementale que de la coté-part qui pourra être attribuée au département du Lot dans la distribution des fonds des souscriptions générales de l'Empire, centralisées à Paris par les soins du Gouvernement.

Cette commission est composée de MM. Le Préfet; Mgr. l'Evêque; Le Président du tribunal de commerce; L'Ingénieur en chef de la navigation; L'Ingénieur en chef du service ordinaire; Le Directeur des contributions directes; L'Agent-Voyer en chef; Le docteur Caviolle, père, vice-président de la société d'agriculture; Le Maire de Cahors.

Cahors. Comte Joachim Murat.
Demeaux.
Figeac. De Lagardelle.
Cipières.
Gourdon. Deltheil.
Materre.

Article 3. — Est également institué, dans chaque arrondissement, un comité chargé de répartir entre les communes inondées, les fonds attribués à l'arrondissement par la commission départementale.

Ces comités seront composés, savoir :

Pour l'arrondissement de Cahors,

De MM. le secrétaire général de la Préfecture; Le Contrôleur des contributions directes; Derrap, vicaire général; L'Ingénieur ordinaire.

Cahors (nord). — MM. Lagarrigue, maire de Pradines; Brunet maire de Laroque-des Arcs.

Cahors (sud). — Céliéri, directeur de la Ferme-Ecole du Montat; Lacoste-Lacroux, propriétaire.

Limogne. — Coudere, maire de Cénévière; D'Hélyot, maire de Varayre.

Luzech. — Salbant, maire d'Anglars-Juillac; Fieu-zal, propriétaire, à Albas.

Puy-l'Evêque. — Dulac maire de Lacapelle-Cabanaç; Ricard, maire de Prayssac.

St-Géry. — Dufour maire de Vers; Dols, conseiller d'arrondissement.

Pour l'arrondissement de Figeac.

De MM. le Sous-préfet, président; Bannerot-Hogard, ingénieur; Mauranges, id.; Destanne-de-Bernis contrôleur des contributions directes, à Figeac; De Labonne, contrôleur des contributions directes à St-Ceré; Treneule, curé.

Figeac (est). — MM. Canteloube, maire de Gagnac; Srieys, membre du Conseil général.

Figeac (ouest). — Capus, maire de Capdenac; Guary, notaire, à Figeac.

Cajarc. — Rolland, juge de paix; Blaviel, maire de Cajarc.

Breienoux. — Trassy, membre du conseil d'arrondissement; Marbot, juge de paix; Le Maire de Ste-Eulalie.

Pour l'arrondissement de Gourdon.

De MM. le Sous-Préfet, président; Sauzet, faisant fonction d'ingénieur; Le Contrôleur des contributions directes; Le Curé de Gourdon.

Martel. — MM. Materre (François), à Creysse; Foulhade (Ferdinand), maire de Montvalent.

Vayrac. Bouygues, propriétaire à Bétaille; Gaillard-Bournazel, maire de Vayrac.

Souillac et Payrac. — De Cardaillac, propriétaire, à Latraine; Calvel, maire de Lacave.

Article 4. — Il sera créé dans chaque commune comprise au tableau arrêté par le comité, d'arrondissement, une commission locale dont la mission consistera à désigner les familles ou les personnes, victimes de l'inondation, dont la situation serait la plus

digne d'intérêt, et à préparer un projet de répartition de la somme allouée à la commune.

Cette commission locale sera composée, sous la présidence du maire, de cinq ou sept membres pris parmi des propriétaires notables, en dehors des personnes ayant souffert de l'inondation. — Le curé de la paroisse principale et le percepteur de la résidence devront, autant que possible, entrer dans la composition de la commission.

MM. les Maires devront, d'ailleurs, soumettre d'urgence à l'approbation du Sous-préfet ou du Préfet, pour l'arrondissement de Cahors, la liste des membres proposés pour chaque commission.

Article 5. — Le projet de répartition préparé par les commissions communales, ne deviendra définitif qu'après l'approbation préfectorale, l'avis des comités d'arrondissement et de la commission départementale entendu.

Article 6. — MM. les Sous-préfets et les Maires du département sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté, qui leur sera notifié par la voie du Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Cahors, le 10 octobre 1866.

Ch. DE PEBEYRE.

Par décision de Mgr l'Evêque, M. l'abbé Chabard a été nommé curé de Calvignac, en remplacement de M. l'abbé Belvèze;

M. l'abbé Despeyroux, curé de Monbrun, a été envoyé à St-Sulpice;

M. l'abbé Bruguille a été nommé curé de Monbrun, en remplacement de M. l'abbé Despeyroux;

M. l'abbé Lafage a été nommé vicaire à Aynac;

M. l'abbé Calmon a été nommé vicaire à Lungerie;

M. l'abbé Manié a été nommé vicaire à Lavergne.

La fête patronale de Catus, qui doit se célébrer les 28 et 29 octobre, promet d'être très brillante. Le programme est parfaitement ordonné et fait honneur aux organisateurs de la fête. — Il est certain que leur zèle sera secondé par les populations du département qui se rendront en foule, ces jours-là, dans la charmante petite ville de Catus.

On nous écrit de Figeac : J'ai l'honneur de vous informer qu'un événement qui a eu des suites regrettables, a eu lieu, avant-hier, vers les 11 heures de la nuit, au chef lieu de la commune de Beduer.

Le feu a éclaté avec une telle intensité dans la grange du sieur Saïgne (Philippe), qu'il a été impossible d'en arrêter le progrès. Cette grange, qui était bâtie à pierre sèche et couverte en chaume, a été entièrement consumée.

Les dégâts occasionnés par ce sinistre, qui paraît accidentel, s'élèvent à 527 francs. Cet immeuble était assuré.

On nous écrit de Vayrac : Comme on s'y attendait, le vin de la récolte de la présente année laisse à désirer sous le rapport de la qualité, qui n'est rien moins que très médiocre.

Cependant dans notre localité le prix de la vendange, malgré l'inférieure qualité du raisin, a été un peu plus élevé que le prix de l'année dernière et dans notre commune, il a varié entre 10 fr. et 11 fr. 50 c. la charge de 150 kilogrammes; dans la commune de Bétaille il y a eu de la vendange qui a atteint 14 fr., tandis que dans d'autres communes voisines le prix ont varié entre 8 fr. 50 et 10 fr. les 150 kilogrammes.

On ne peut encore rien préciser sur les prix des vins nouveaux, tandis que le vin de l'an dernier est recherché dans les communes viticoles qui nous avoisinent pour le transporter en Auvergne.

Dans la vallée de la Dordogne, les habitants sont encore sous le poids de cette anxiété profonde occasionnée par les désastreux effets de l'inondation. Il est à craindre que les récoltes réunies de plusieurs bonnes années ne comblerons pas les larges brèches que la calamité des eaux a occasionnée.

On augure cependant bien de la vente des animaux gras. A la foire de Vayrac, 17 octobre, les quelques paires de bœufs gras qui y étaient exposés ont eu des preneurs à des bons prix, les porcs gras de même ont eu des ventes faciles.

MALADIES DES YEUX.

Nous sommes priés d'annoncer l'arrivée dans notre ville du docteur GUIMONET, oculiste de Paris, connu depuis plus de dix ans pour traiter avec succès les affections des yeux. Il est porteur d'un grand assortiment d'*yeux artificiels, lunettes, pince-nez et conserves*, qu'il applique d'une manière judicieuse aux personnes dont les yeux sont affaiblis soit par l'âge, soit par les maladies.

Le docteur GUIMONET sera visible du 22 au 28 octobre, à l'hôtel des Ambassadeurs.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naisances.

20 octobre Alazard (Françoise), à St-Henri.
22 — Massip (Marie), à Cavanès.

Mariages.

23 octobre D'Etieux (Jean-Guillaume), employé des postes, et Guieu (Justine-S.-M.) s. p.

Décès.

20 octobre Théron (Pierre), 41 ans, hospice.
20 — Imberthie (Jeanne), 50 ans, hospice.
20 — Delville (Jean), 1 an, rue Rempart.
22 — Bose (Antoinette), 5 ans, rue St-Urcisse.
24 — Petit (A.), jardinière, 78 ans, Cabessut.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 21 octobre 1866.

45 versements dont 6 nouveaux 4,883 92
3 remboursements dont 2 pour solde 1,329 24

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Les obsèques de M. Thouvenel ont été célébrées aujourd'hui, dans l'église de Saint-Sulpice, au milieu d'un grand concours de notabilités du monde politique, judiciaire et administratif. Tous les ministres présents à Paris assistaient aux funérailles de leur ancien et regrettable collègue. Le deuil était conduit par M. Cuivillier-Fleury, membre de l'Académie française, et par les deux jeunes fils du défunt. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Rouher, Walewski, de Moustier et de Royer.

Le corps diplomatique figurait, presque tout entier, à la funèbre cérémonie.

Après le service et l'absoute donnée par M. le curé de St-Sulpice, le corps du défunt a été dirigé sur le chemin de fer de l'Est, pour être transporté à Metz, sa ville natale, et reposer à côté de M^{me} Thouvenel, morte il y a deux ans.

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet :

1^o Des obligations foncières et communales de 500 fr. 5 %, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort ;

2^o Des obligations communales à 2 ans d'échéance et au-dessus.

S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais, dans les Recettes des finances, chez MM. les Notaires et chez tous les Correspondants de la Société. 1

Départements.

L'ouverture des cours de la Faculté de Droit de Toulouse aura lieu le vendredi, 16 novembre 1866.

Les prix et médailles seront distribués dans la séance solennelle de rentrée des Facultés.

Encore un accident terrible occasionné par l'huile de pétrole, rapporté par le *Moniteur du Puy-de-Dôme*. Le 17 octobre, une femme nommée l'Auvergnate, demeurant à Brassac, voulut, à la tombée de la nuit, allumer sa lampe, lorsqu'elle s'aperçut qu'elle ne contenait plus d'huile. Elle se mit à l'emplir pendant que son fils allumait une allumette. Ce dernier ayant trop approché l'allumette enflammée de l'huile de pétrole, l'huile prit feu, et s'élançant alors hors de la lampe, couvrit le malheureux de liquide embrasé, et lui brûla horriblement la figure et le buste jusqu'à la ceinture. On n'est parvenu à éteindre le feu qu'en couvrant de fumier le pauvre jeune homme qui, malgré les soins les plus pressés et les plus intelligents, est mort le lendemain matin dans d'horribles souffrances.

L'*Aigle des Cévennes* donne les tristes détails suivants sur un empoisonnement par des champignons arrivé au hameau de Caderle, commune de St-Jean-du-Gard :

« Dans la matinée de mardi, M^{me} veuve Rossignol, ses deux filles, âgées l'une de dix-neuf ans et l'autre de dix-sept ans, étaient allées cueillir dans les champs des champignons connus en langue patoise sous le nom d'*escamel*, espèce d'orange gris que l'on ne doit manger qu'après les avoir préalablement mis à blanchir. Cette précaution fut malheureusement négligée, et la mère et ses deux filles mangèrent avec appétit de ce plat vénéneux, invitant à goûter du mets préparé par leurs soins, leur institutrice, âgée de vingt ans, qui, originaire d'Italie, ne mangea qu'à contre-cœur de ces champignons que lui offraient ses élèves et pour lesquels elle témoignait une répugnance instinctive. Quelques instants après s'être levées de table, ces dames ressentirent successivement de violentes coliques et tous les symptômes qui accompagnent l'empoisonnement. Veuve d'un médecin, M^{me} Rossignol crut pouvoir combattre les effets du poison sur elle-même, sur ses enfants et leur institutrice à l'aide de quelques potions impuissantes à les soulager. Enfin les douleurs venant beaucoup plus vives, on se décida à envoyer à St-Jean réclamer les soins du docteur Adlérant ; mais celui-ci arriva trop tard pour arrêter les ravages

du toxique, et mercredi dernier, M^{me} Rossignol, sa fille aînée et l'institutrice expirèrent dans des souffrances horribles; la plus jeune fille, qu'on espérait conserver à la vie, expira le lendemain. »

D'après ce qu'on écrit au *Courrier de Lyon*, cet empoisonnement aurait été occasionné par le vert-de-gris :

« Après avoir mangé un ragoût préparé dans une casserole de cuivre, et qu'on y avait probablement laissé refroidir et séjourner, M^{me} veuve Rossignol et ses deux filles ont succombé à d'atroces souffrances. Cette dame et sa fille aînée ont expiré le jour-même de l'ingestion de la substance vénéneuse. La seconde, ainsi qu'une domestique qui avait mangé du même mets, a péri le lendemain. Cet événement tragique, qui, après tant d'autres, montre le danger de se servir sans précaution d'ustensiles en cuivre, a jeté la consternation dans cette petite localité. »

Pour la chronique départementale : A. LAYTOU.

Bulletin Judiciaire.

Dien merci ! nous n'aurons point à enregistrer cette semaine de ces crimes qui laissent une lugubre trace dans les fastes judiciaires. Ce n'est pas que l'humanité soit meilleure qu'il y a huit jours, mais depuis que le rideau s'est baissé sur le dernier acte de la tragédie du *Federis-Arca*, nous n'avons eu en scène que des comparses.

— Voici venir le procès du fameux colonel turc Risk-Allah, accusé de l'assassinat de son pupille et de nombreux méfaits. M^e Lachaud plaidera dans les débats qui doivent commencer aujourd'hui-même, 22 octobre, à Bruxelles. On s'attend aux révélations les plus curieuses. L'existence si bizarre de l'homme énigmatique que beaucoup de gens se rappellent avoir vu traverser la vie parisienne, paraît avoir étranges replis. Osman-Effendi, le complice de Risk-Allah, n'a pu être arrêté.

— Sur l'autre rive du détroit, le nom de Lamirande est dans toutes les bouches. Nos amis les anglais se montrent si jaloux de leurs privilèges; ils ont tant de peine à accepter la réciprocité du traité d'extradition, qu'on s'est demandé ce qu'allait devenir l'affaire du fameux caissier. Quelques personnes allaient jusqu'à dire que lord Stanley avait demandé un sursis. Que la demande ait été faite ou non, les débats du procès Lamirande s'ouvriront dans la seconde moitié de novembre, aux assises de la Vienne.

— Le procès intenté à l'*Evènement* n'est pas fini. Appel a été interjeté par M. de Villemessant, ce qui a permis la continuation du journal supprimé par le jugement de 1^{re} instance. On assure, du reste, que l'*Evènement* est sacrifié; il aura pour remplaçant le *Figaro* devenu quotidien.

— On avait espéré que M. de Bismark se montrerait bon prince avec le *Mémorial diplomatique*. Il n'en est rien. La procédure suit son cours, et l'affaire viendra prochainement à la chambre correctionnelle.

— Le dicton romain : Tel père, tel fils, ne se justifie que trop souvent. La famille Pongin, que le tribunal de Compiègne jugeait récemment en est une preuve. Le père, ex-forçat en rupture de ban, a été jadis condamné aux travaux forcés en Belgique, puis en France, pour vol dans les trunks des églises; sa femme et une de ses filles ont déjà subi quatre condamnations, pour vols du même genre; le mari de cette dernière, ancien repris de justice naturellement, a son nom inscrit dans une douzaine de prisons. Dix autres membres de la famille sont dans le même cas. En lisant le dossier des Pongin, on a peine à se croire en plein 19^e siècle.

L'institution a relevé de curieux détails sur cette nichée de bandits qui vivait en état de vagabondage, ou parfois dans un informel chariot traîné par un petit-fils de Rossignol. Ils avaient un chien dressé à surprendre et rapporter les chats. C'était leur principale nourriture.

— Le palais de justice subit en ce moment de grandes modifications. La cour de cassation va siéger dans les bâtiments neufs. Ceux qui gardent souvenance des vieux temps, savent que la principale chambre occupée par la cour au-dessus de la Conciergerie, s'appelait autrefois la Grand-Chambre. C'est là que siégeait le Parlement de Paris.

— Le tribunal de Laon jugeait récemment trois enfants dont l'aîné compte à peine 14 ans, accusés d'avoir tenté d'amener le déraillement du chemin de fer de Tergnier à Laon. Chose horrible à dire, non-seulement il y a eu préméditation chez ces petits misérables, mais il y a eu récidive en ce sens, qu'ayant échoué une première fois ils ont fait une nouvelle tentative en plaçant un madrier sur les rails. Tous trois s'étaient postés près du pont du canal à Bator, pour bien suivre l'effet de leur

diabolique idée. Aux questions du juge, ils ont répondu : « Nous voulions faire sauter la locomotive avec son chauffeur et son mécanicien et voir les wagons descendre en se culbutant dans le canal. »

Malgré les mauvais antécédents de ces précoces vauriens, le tribunal a dû, selon la loi, décider qu'ils avaient agi sans discernement. Un seul toutefois, le moins coupable, a été rendu à ses parents. Les autres sont envoyés dans une maison de correction jusqu'à la majorité.

Pour extrait : A. LAYTOU.

L'IMPÉRATRICE CHARLOTTE

On écrit de Trieste, 19 octobre :

« L'Impératrice du Mexique n'a pas encore quitté le château de Miramar, depuis son retour de Rome. Sa santé est toujours dans le même état, sans qu'il se soit produit du reste d'aggravation qui enlève toute chance de succès au traitement dont elle est l'objet. »

« L'Empereur Maximilien a été prévenu de ce douloureux accident par une dépêche télégraphique en date du 6 de ce mois, laquelle doit déjà lui être parvenue. On attend naturellement des ordres pour prendre à l'égard de l'Impératrice Charlotte les dispositions que sa santé peut commander. On suppose qu'elle sera emmenée au château de Laeken aussitôt qu'elle pourra supporter les fatigues du voyage. »

« Au dernier moment, nous recevons de Miramar des nouvelles qui nous apprennent que les médecins qui donnent leurs soins à l'Impératrice Charlotte espèrent que la maladie de Sa Majesté n'aura qu'un caractère temporaire sans gravité et aura bientôt cédé au repos et à un traitement régulier. »

Pour extrait : A. Laytou.

Faits Divers

Les succès considérables du **Chocolat-Ménier** a fait naître une foule de parasites, qui par des imitations de toutes sortes, forme des tablettes et des étiquettes, copies de médailles, couleur des enveloppes et du papier, aussi bien que par des appellations de fantaisie à peu près semblables au nom **MÉNIER**, cherchent à profiter de la juste renommée du **Chocolat-Ménier** pour substituer à sa place des produits inférieurs.

Nous ne saurions trop mettre en garde nos lecteurs contre ces substitutions en leur recommandant de ne se servir que du chocolat

portant le nom de **MÉNIER**, certains que nous sommes que nous défendrons ainsi le véritable intérêt du consommateur.

CONSERVATION DU RAISIN. — Ayez un baril bien uni, de manière que l'air ne puisse pénétrer ; mettez une couche de son desséché au four ; sur cette couche, placez les raisins que vous aurez cueillis l'après-midi d'un jour serain, avant leur parfaite maturité ; renouvellez la couche et posez de nouveau les raisins de manière qu'ils ne communiquent pas avec les autres ; continuez ainsi jusqu'à ce que le baril soit rempli, fermez-le sans qu'il puisse y pénétrer ; les raisins se conservent ainsi toute une année. Pour leur rendre leur fraîcheur naturelle, il faut les plonger les blancs dans du vin blanc et les noirs dans du vin rouge, après avoir coupé la queue de chaque grappe ; ainsi l'on se procure le plaisir de manger des raisins frais tout le cours de l'année.

TIRAGE DEFINITIF

irrévocablement fixé par ARRÊTÉ PREFECTORAL AU

30 NOVEMBRE PRÉSENT MOIS

Loterie municipale Ville des ANDELYS.

Tirage public du

GROS LOT DE 100,000 FR.

et de tous autres lots promis.

Grandes Loteries du Bureau-Exactitude.

Pour toutes Chances de Gain des 572 lots des

GRANDS TIRAGES DEFINITIFS,

adresser **CINQ** francs

en mandat-poste ou timbres-poste au directeur du

BUREAU-EXACTITUDE, rue RIVOLI, 68, PARIS,

et on recevra, par retour du courrier,

VINGT BILLETS pour toutes chances

compris 3 lots de 100,000 fr. et un de 100,000

On peut donc, pour **CINQ** francs, gagner

100,000 — 100,000 — 100,000 — 100,000

Les Milanais se préparent à détrôner Gutenberg. Nous lisons en effet dans une correspondance de Florence :

Tous les imprimeurs de l'Italie ont été invités à se rendre à Milan pour assister à une fête typographique.

Des documents trouvés dans les archives ont démontré qu'avant Gutenberg, un Milanais du nom de Pansilo Castaldi avait inventé l'impression avec des caractères mobiles. La chose a paru assez authentique pour lui élever une sta-

tue. Elle doit être bientôt découverte et ce sera alors qu'aura lieu la fête.

Nous lisons dans l'*Illustration militaire* : On parle très-sérieusement de la création d'une Société générale de secours mutuels pour les armées de terre et de mer, dont le Prince Impérial serait le président honoraire.

S. M. l'Empereur aurait approuvé cette idée à ce point qu'en accordant la présidence au Prince Impérial, il aurait souscrit lui-même pour une somme importante.

Voilà un projet dont nous souhaitons de tout cœur la réalisation et que nous aiderons de toutes nos forces.

On a écrit des volumes sur les révolutions de la barbe ; il nous suffira de rappeler les principales, d'après l'*Etendard* :

Les Francs portaient une moustache ; leur barbe était courte et tressée. Les sceaux mérovingiens ne donnent une barbe plus nourrie qu'à Childébert III. Chilpéric, Charlemagne et les Carolingiens portèrent la barbe de plus en plus courte ; elle fut entièrement rasée sous les rois capétiens depuis le treizième siècle jusqu'à Philippe de Valois. L'usage des longues barbes revint alors, mais il ne prévalut entièrement qu'à partir de François I^{er}. Ce prince fit adopter la mode des cheveux rasés et des barbes longues.

Cet usage disparut après Henri IV, ou ne fut conservé que par les magistrats fidèles aux anciennes traditions. Le changement fut surtout sensible dans la seconde partie du règne de Louis XIII. Lorsque le maréchal de Bassompierre sortit, en 1642, de la Bastille, où il avait été enfermé douze ans, il dit que tout le changement qu'il avait trouvé dans le monde était que les hommes ne portaient plus de barbe. A l'époque de la Fronde, on distinguait le premier président, Mathieu Molé, par le nom de la *Grande-Barbe*. Sous Louis XIV, la moustache et la royale, ou mouche au-dessous de la lèvre inférieure, furent rasés comme la barbe.

Le *Mercure* du mois de janvier 1732 nous a transmis le nom du dernier personnage qui ait porté la barbe à Paris sous le règne de Louis XV. Il se nommait Richard Mithon, il était bailli et juge criminel au comté d'Eu. Pendant la révolution, l'usage de la barbe, des moustaches et de la mouche au-dessous de la lèvre inférieure fut de nouveau adopté ; ra-

sées pendant l'empire et la restauration, elles ont reparu depuis la révolution de 1830.

M. le Ministre de la guerre, dit le *Journal de Toulouse*, a fait don à la paroisse de Notre-Dame de la Dalbade de la cloche de la Fonderie de canon de Toulouse.

Cette cloche fut choisie pour être conservée parmi toutes celles qui furent mises à la fonte en 1794. Elle n'est pas très-grosse, mais elle remferme, dit-on, une assez grande quantité d'argent, qui lui donne un son très-vibrant.

Jeudi dernier, elle a été placée dans la tour de la Dalbade, où elle est installée parmi le carillon. On dit qu'elle sonnera pour annoncer la solennité de la Toussaint.

Voici les inscriptions qu'elle porte :

Nisi habeam caritatem factus sum velut aes sonans aut silybalum (symbalum) tinniens. (Si je n'ai pas la charité, je suis comme l'airain qui raisonne ou une symbale retentissante).

« J'ay été fondue l'an 1738. »

« J'ay été bénite par Mgr Michel de Verthamon, évêque et seigneur de Montauban. Me Jean-Baptiste Savy, archiprêtre. »

On voit d'un côté le Christ en Croix, au bas de laquelle passe un serpent ; à l'opposé l'image de la vierge Marie ; et des deux autres côtés un blason portant « un monde cerclé surmonté d'une branche feuillée. »

En bas de la cloche on lit : M^{rs} M^{re} François-Denis Bor..., docteur ès-droit, avocat au parlement ; Raymond Savy, Pierre Bopillères et Jean Brousse aîné étant consultants.

Il paraît probable que cette cloche avait été envoyée de Montauban à la fonderie de canons à Toulouse, où elle a été conservée.

Etude de M^e Hébrard, avoué à Gourdon.

Le 6 novembre prochain, aura lieu, au palais de justice de Gourdon, à onze heures du matin, la vente par adjudication du 2^e lot des immeubles du sieur Louis Marcellac et de Marie-Louise-Honorine Mazeyrie, mariés domiciliés à Martel.

Ce deuxième lot surenchéri, sera mis en vente sur la mise à prix de 44,607 fr.

Même étude.

Le 6 novembre 1866, à onze heures du matin, au tribunal de Gourdon, il sera procédé à l'adjudication de biens de François-Claude Gagnebet, boulanger, domicilié, au lieu des Quatres-Routes. Lesdits biens seront vendus en un seul lot, sur la mise à prix de 2,100 fr.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

ENTREPRISE BÈS ET Cie
SERVICE DES DÉPÊCHES DE CAHORS A GRAMAT
CORRESPONDANT DIRECTEMENT AVEC LE CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

TRAJET DE CAHORS A PARIS EN 25 HEURES

Messieurs les voyageurs sont prévenus, que depuis le 20 octobre, les heures du départ et d'arrivée sont fixées de la manière suivante :
Départ de Cahors, à 3 heures du matin, Arrivée à Gramat, à 8 heures.

Départ de Gramat, à 8 heures 50 m. du matin, Arrivée à Paris, le lendemain matin, à 4 heures.

Prix des places de CAHORS à PARIS :

- Coupé de la Voiture et 1^{re} Classe en Chemin de fer... 70 fr. 25.
- Intérieur et 2^{me} Classe — ... 53 fr. 50.
- Intérieur ou Banquette et 3^{me} Classe — ... 40 fr. 35.

BUREAUX : M. MATHAT, Directeur, galerie Audoury, à Cahors. — M. GRIFFEL, Directeur, à Gramat.

PASTILLES

POUR LE

POT-AU-FEU



LA VOITURE-MARMITE

Le succès incontestable des **PASTILLES ROZIERE** pour colorer le bouillon, a donné naissance à de nombreuses contrefaçons, et malgré les jugemens rendus, quelques épiciers se laissent tromper en achetant, à un vil prix, des produits composés de **CARAMEL**, de **FÉCULE** et de **CHICORÉE**, et les vendent pour des pastilles d'ognons et de légumes, **PRODUITS DONT M. ROZIERE** est l'inventeur.

Pour éviter ces abus, demandez des **PASTILLES ROZIERE**, pour le pot-au-feu, exigez sur les flacons et sur les boîtes la signature **ROZIERE** et l'étiquette représentant la Voiture-Marmite.

En achetant un flacon de **PASTILLES ROZIERE**, la ménagère a le droit d'exiger un livre de cuisine.

LA PANAMINE

Nouveau produit fait avec l'extrait de bois de Panama.

Pour remplacer le bois de Panama, les benzines et les savons à détacher.

POUR 30 CENTIMES, on peut nettoyer soi-même un habillement complet.

La **PANAMINE** se vend en pains et en flacons, et l'odeur en est agréable. Se trouve chez tous les Epiciers.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

les Rhumes, GASTRIQUES, Crampes et Falbles de l'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

A LOUER

Pour le 1^{er} juillet 1867, le grand **Hôtel de l'Europe**, rue du Lycée, à Cahors.

S'adresser pour traiter, à M. Salbant.

BAYLES J^{ne}, rue de la Liberté, à Cahors

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserve en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris ; Verres de rechange pour presbyte et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Facès à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Océanètres, Equerres, Niveaux-d'eau et à bulle d'air, Mire, Jalons, Charades d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs our Dame, Stéréoscopes, Épreuves, Groupes et Paysages, etc., etc

VITESSE VOITURES PUBLIQUES PROBITE
et **ET A VOLONTÉ EXACTITUDE**
SÉCURITÉ.

Le Sieur **RAYMOND** aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison **CAVIOLE**, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlins, Calèches, Omnibus et Phaétons, et tout à des prix très-modérés.

Nota. — Le Sieur **RAYMOND** aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches ; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir ; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.

JACQUES SÉGUY

PEINTRE

MENTION HONORABLE

à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers.

Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrerie, prix modérés.

A Cahors, rue Impériale, n^o 55.

PLUS DE MAUX DE DENTS

Soulagement immédiat, sans toucher à la dent malade, par l'emploi de la lame dentifrice brevetée, s. g. d. g. de **Bergmann et C^{ie}**, de Paris, 70, Bd. Magenta. Prix du paquet : un franc. Déjà à Cahors, à la pharmacie centrale de Vinel.

A VENDRE

L'Etude de M^e Ruamps, notaire à St-Paul-Labouffie. — S'adresser pour la vente à M^e Roques, à Laborgade.

Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.